

Sujet :
PC photovoltaïques au sol n°058 162 21 A0001 et A0002 à Menestreau
De :
FAUCHER Frank (par AdER) <frank.faucher@culture.gouv.fr>
Date :
12/05/2022 à 15:38
Pour :
"nathalie.deniaux@nievre.gouv.fr" <nathalie.deniaux@nievre.gouv.fr>

Bonjour Madame,

Je me permets de revenir vers vous avec beaucoup de retard (mes excuses)
concernant les deux PC de Menestreau.

Un avis favorable est prononcé par notre service pour la réalisation des deux
projets. Merci cependant d'indiquer dans votre avis au pétitionnaire :

- en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez
l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune
concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous
remercie d'en informer le service régional de l'archéologie à la Direction
régionale des affaires culturelles.

Bien cordialement,

logoFrank FAUCHER

Service régional de l'archéologie

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté
Hôtel Chartraire de Montigny - 39-41 rue Vannerie - BP 10578 - 21005 Dijon
cedex

Tél : 03.80.68.50.15

